



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **35**  
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) – BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG  
 M.PIMENTEL (Fourques) JL.PUJOL  
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à JM.LAVAIL  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)  
 P.MAURY (Thuir)  
 B.COUSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-49-16\_Tab\_Eff-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

**Communauté de Communes des Aspres**

Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée la délibération n°127/2015 modifiant le tableau des effectifs.

Compte tenu de l'évolution normale des carrières des agents et des avancements de grade et d'échelons liés,

Il convient **D'ADAPTER** le tableau des effectifs précédemment validé par la délibération n°127/2015 du 10 Décembre 2015, et de **PROCEDER** à la création des postes associés :

- Création d'un poste d'infirmière en soins généraux hors classe
- Animateur principal de 2ème classe
- Actualisation du tableau en fonction des postes non pourvus

Et de **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** de procéder à la création des postes indiqués ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2016 :

- FILIERE SOCIALE :  
Création d'un poste d'infirmière en soins généraux hors classe
- FILIERE ANIMATION :  
Animateur principal de 2ème classe)
- TOUTES FILIERES :  
Actualisation du tableau en fonction des postes non pourvus

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence, annexé à la présente délibération ;

**PRECISE** que les postes créés seront pourvus selon les règles applicables à la Fonction Publique Territoriale ;

**DIT** que des contractuels pourront également être recrutés, pour faire face à un besoin occasionnel, saisonnier ou en remplacement d'un titulaire momentanément absent ;

**AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
**René OLIVE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-49-16\_Tab\_Eff-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016